

Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 26 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

**Nombre de membres**

En exercice	Présents	Votants	Quorum
50	32 puis 33 puis 33 puis 32	37 puis 35 puis 39 puis 38	17

**Présents / Membres titulaires :**

Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Pascale GRIS) – Gilles GAY - Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Christian BRUNIER - Walter GARCIA - Christophe RAULT – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Lydia BERETTI) - Anne Sophie DESCAMPS - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Nadia AUDEBERT - Alisson CURTY – Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN (a reçu pouvoir de Emmanuel NICOLAS) - Pascale BERTEAU – Philippe BODET - Martine LLEU - Marylise BOCHE (a reçu pouvoir de Didier BARREAU) – Sylvie PLAIRE - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD

*Madame Barbara GAUTIER est arrivée à 19h 05 et n'a pas participé aux 5 premières délibérations  
Monsieur Thierry PILLAUD est parti à 19h 45 et n'a pas participé aux 3 dernières délibérations*

**Présents / Membres suppléants :** Yannick BODAN, Françoise DURRIEU

**Absents non représentés** Bruno CALMONT (excusé), Éric GUINOISEAU (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Matthieu CADOT (excusé), Jean Yves ROUSSEAU (excusé), Jean-Pierre SECQ (excusé), Laurent ROUFFET (excusé), Younes BIAR (excusé), Thierry BLASZEZYK : Barbara GAUTIER (excusée), Christelle GRASSO (excusée), Frédérique RAGOT (excusée)

**Également présents à la réunion :** Raphaël KERFOURN, Cédric BOIZEAU, Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE, Cécile Philippot, Isabelle DESCHAMPS

**Secrétaire de Séance :** Jean-Michel SOUSSIN

**Convocation envoyée le :** 20 juillet 2022

**Affichage de la convocation le :** 20 juillet 2022

**Auteur de l'acte :** Jean GORIOUX, Président

**Arrêté par le conseil communautaire le :** 20 septembre 2022

**Date de publication sur le site internet de la Cdc Aunis Sud :** 27 septembre 2022

Ordre du jour

**1. ADMINISTRATION GENERALE**

- 1.1 Installation d'une nouvelle élue communautaire pour la commune de Chambon
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21 juin 2022
- 1.3 Programme Petites Villes de Demain / Commune de Surgères – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- 1.4 Mise en œuvre d'une stratégie de développement local sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux – Période de programmation européenne 2021-2027

**2. ENVIRONNEMENT**

- 2.1 Plate-forme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) – Actualisation de la convention relative à la mise en place du service unifié entre les trois EPCI
- 2.2 Enquête publique – Projet NOVAEM sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis – Avis du conseil communautaire sur la demande d'autorisation environnementale
- 2.3 SYRIMA - Remplacement d'un représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud auprès du syndicat mixte

**3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 3.1 Engagement de l'élaboration de l'inventaire des Zones d'Activité Economique sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 3.2 Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner 22U0011

**4. FINANCES**

- 4.1 Transport A la Demande – Décision de prise en charge des dépenses du service par le budget principal de la Communauté de Communes Aunis Sud

**5. DEVELOPPEMENT SOCIAL**

- 5.1 Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime et la Communauté de Communes Aunis Sud

**6. RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1 Modification du tableau des effectifs
- 6.2 Convention à passer avec le Centre de Gestion de la Charente-Maritime concernant la mise à disposition de l'outil baromètre d'évaluation de l'égalité professionnelle et d'aide à l'élaboration des plans d'actions et accompagnement à la rédaction du plan

**7. TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD)**

- 7.1 Désignation de deux représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud auprès de l'association « Ouvrajhe » porteuse de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE)

**8. AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- 8.1 Commune d'Ardillières : Avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols

**9. SPORTS**

- 9.1 Commission extracommunautaire sports – Modification de composition

**10. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION**

**Monsieur le Président** indique que les magazines communautaires ont été livrés et sont à retirer dans le hall de l'ancienne entrée de la Communauté de Communes.

Il fait part de la naissance d'Aaron GABET le 18 juillet dernier, fils de Monsieur Steve GABET, maire de Marsais.

Il informe que suite à l'entrée en vigueur de la réforme des règles d'affichage des actes administratifs au 1<sup>er</sup> juillet dernier chaque délibération devra être signée par le Président et le/la secrétaire de séance avant la transmission au contrôle de légalité. **Il est donc important de noter** que le/la secrétaire de séance devra se rendre disponible pour apposer sa signature sur ces documents dans les jours suivants la séance du conseil communautaire.

**Monsieur le Président** laisse la parole à Monsieur Raphaël KERFOURN qui succède à Madame Annabelle GAUDIN au service urbanisme.

**Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Raphaël KERFOURN** dit être arrivé à la Communauté de Communes la semaine dernière. Il occupe le poste de responsable du service planification, urbanisme et habitat. Il a été employé durant 11 ans à Vals de Saintonge Communauté. Il était chargé de la planification mais travaillait également sur les questions d'urbanisme, d'habitat, de transition écologique et de mobilité. Il est ravi de rejoindre la Communauté de Communes. Son premier grand chantier sera de lancer la modification n°1 du PLUi-H. Ce sera pour lui l'occasion de rencontrer l'ensemble des maires pour préparer la délibération de prescription dans les semaines à venir.

**Monsieur le Président** lui souhaite la bienvenue.

**Arrivée de Madame Angélique PEINTRE.**

## 1. ADMINISTRATION GENERALE

### 1.1 Installation d'une nouvelle élue communautaire pour la commune de Chambon

*Délibération n°2022-07-01*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code électoral et l'article L273-12 relatif aux dispositions spéciales s'appliquant aux communes de moins de 1 000 habitants,

**Vu** la délibération n°2020-07-01 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire,

**Considérant** que la population légale totale de la commune de CHAMBON en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 973 habitants (population municipale de 961 habitants),

**Monsieur le Président** rappelle aux conseillers communautaires que conformément à l'article L273-12 du code électoral, en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau établi à la date où la vacance de son siège devient définitive,

**Considérant** la vacance de poste d'adjoint au maire de la commune de CHAMBON suite à la démission de Monsieur Philippe PISSOT de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint, démission acceptée par Monsieur le Préfet de Charente-Maritime par courrier du 24 juin 2022,

**Considérant** la démission de Monsieur Philippe PISSOT, élu de la commune de CHAMBON de son poste de conseiller communautaire, enregistrée le 6 juillet 2022, un siège devient vacant au sein du conseil communautaire,

**Considérant** la délibération n°2022-33 de la commune de CHAMBON, prise en date du 5 juillet 2022 et portant élection de Madame Nadia AUDEBERT en qualité de première adjointe au maire de la commune de CHAMBON,

**Considérant** que Monsieur Philippe PISSOT occupait la fonction de délégué titulaire au sein du Conseil Communautaire,

**Monsieur le Président indique que Madame Nadia AUDEBERT** est donc amenée à remplacer Monsieur Philippe PISSOT au sein du conseil communautaire.

Ces explications données, **Monsieur le Président** déclare **Madame Nadia AUDEBERT** installée en qualité de déléguée communautaire titulaire en remplacement de Monsieur Philippe PISSOT.

### **1.2 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 21 juin 2022**

*Délibération n°2022-07-02*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

#### **A l'unanimité**

- Arrête le procès-verbal de la réunion du mardi 21 juin 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **1.3 Programme Petites Villes de Demain / Commune de Surgères – Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

*Délibération n°2022-07-03*

**Vu** la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi Elan) du 23 novembre 2018,

**Vu** l'article L303-2 du Code de la construction et de l'habitation,

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 5 juillet 2022

**Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Aunis Sud** rappelle que la ville de Surgères a été retenue pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » (PVD). A ce titre une convention d'adhésion au dispositif PVD a été signée le 20 avril 2021 par Monsieur le Préfet de Charente-Maritime, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud et Madame le Maire de Surgères.

Ce dispositif vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser les projets de territoire.

L'objectif de ce contrat est donc d'élaborer et de mettre en œuvre des actions basées sur une stratégie de revitalisation. Il représente également un outil de relance au service des territoires qui ambitionne de répondre aux nouvelles problématiques sociales et économiques mais également de participer aux objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Ainsi, la Ville de Surgères a souhaité axer ce contrat sur des actions de réhabilitation du centre-ville pour concourir à sa revitalisation, autour de 5 axes majeurs que sont la mobilité, l'habitat, les commerces, l'artisanat et la culture.

Quant à la Communauté de Communes Aunis Sud engagée dans ce dispositif, elle a pour objectif de porter les projets fédérateurs relevant de ses compétences et permettant le développement de Surgères, ville centre du territoire Aunis Sud. Les actions arrêtées sont en concordance avec les 3 volets du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et répondent aux enjeux transversaux de transition écologique et de cohésion sociale du territoire Aunis Sud inscrit dans le projet de territoire.

Les enjeux de ce dispositif sont les suivants :

Volet habitat :

- Adapter le parc aux besoins de la population
- Améliorer la qualité de l'habitat
- Favoriser la réhabilitation de logements en centre ancien (secteur sauvegardé)
- Inciter au développement de nouvelles formes d'habitat (intergénérationnel, inclusif)
- Favoriser la sobriété foncière.

Volet commerces :

- Pérenniser la dynamique économique afin de favoriser l'emploi et l'arrivée de nouveaux habitants
- Conforter le faible taux de vacance commerciale
- Renforcer l'offre de restauration
- Assurer une animation, facteur de vitalité locale
- Adapter l'offre commerciale aux nouveaux modes de vie et de consommation (numérique, déplacements)
- Assurer le développement du pôle gare, en cohérence avec le centre-ville.

Volet Culture :

- Pérenniser la dynamique existante
- Développer les infrastructures existantes
- Structurer l'offre culturelle autour du patrimoine
- Développer la visibilité des métiers d'art
- Lier la politique culturelle aux besoins de la population
- Développer une offre culturelle numérique.

Volet Patrimoine :

- Poursuivre la réhabilitation du patrimoine bâti
- Valoriser le patrimoine immatériel (savoir-faire artisanaux et industriels)
- Valoriser l'histoire industrielle de Surgères
- Construire un projet patrimonial global et cohérent

Volet Mobilités

- Renforcer l'attractivité de la gare & Développer le stationnement aux abords
- Poursuivre le déploiement de voies douces
- Renforcer les actions d'information et de sensibilisation aux alternatives à la voiture
- Assurer un stationnement suffisant en centre-ville (renforcer son accessibilité)
- Construire la planification, en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine (AOM)
- Assurer le maintien ou l'implantation de services de proximité, et favoriser leur accessibilité.

**Madame Catherine DESPREZ** informe le conseil communautaire que la convention d'adhésion initiale stipulait la mise en place d'une convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), dans un délai de 18 mois maximum à compter de sa date de signature soit à compter du 20 avril 2021. Cette convention est proposée pour une durée de 5 ans.

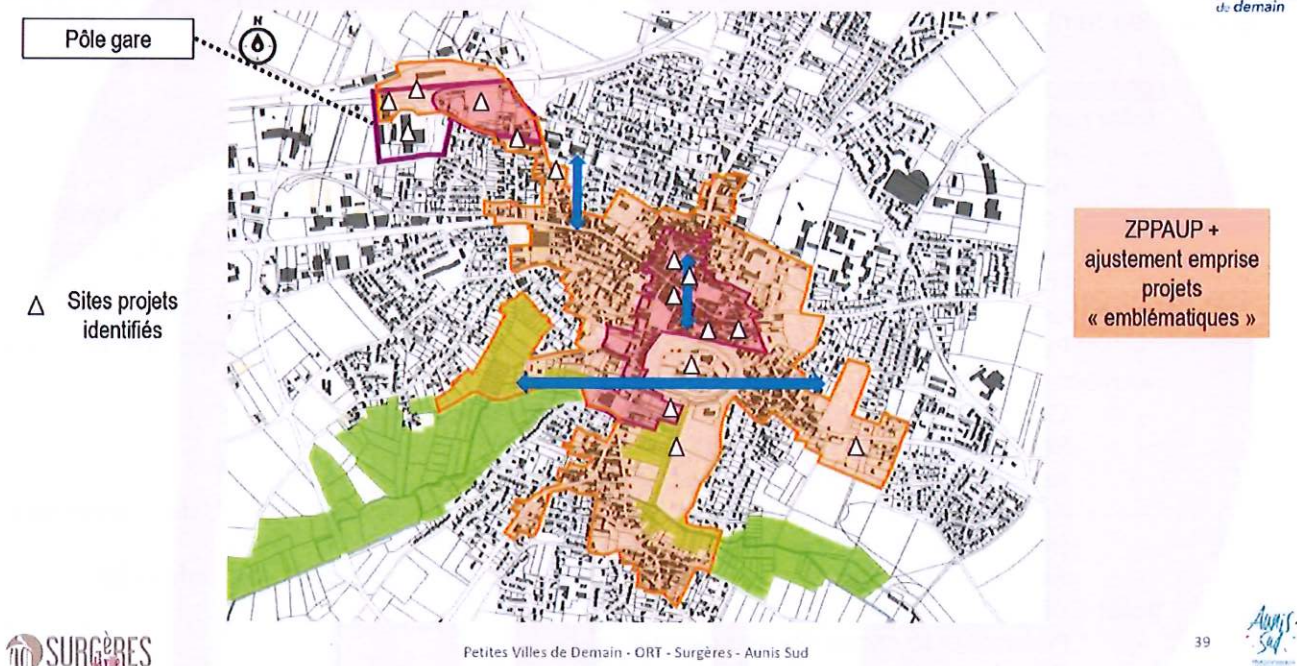
Cette ORT se matérialise donc par la signature d'une nouvelle convention entre l'intercommunalité, la ville centre et les autres communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics.

Un périmètre d'application de cette ORT doit être arrêté. Il doit permettre la mise en œuvre de la stratégie territoriale décidée par le Comité de Pilotage de cette opération et doit représenter une échelle suffisamment large de réflexion pour définir le projet urbain, économique et social de

revitalisation de la ville. Ainsi, les secteurs d'intervention opérationnels contiennent nécessairement le centre-ville de la ville centre mais également ceux où les actions de l'ORT seront mises en œuvre.

**Madame Catherine DESPREZ** informe de la proposition de périmètre de l'ORT émise par le Comité de Pilotage de ce dispositif : périmètre de la ZPPAUP de la ville de Surgères avec un ajustement pour inclure l'emprise de projets emblématiques, entre-autre celui du pôle gare.

## Périmètre ORT



**Madame Catherine DESPREZ** ajoute que ce périmètre peut être modifié au cours de l'ORT. Elle présente ensuite les actions inscrites au contrat PVD.

### 3.1. Actions engagées

Axe	Actions	Calendrier	Porteur
1	Label Fondation du Patrimoine	2021 et suivant	Ville
1	Dépollution et viabilisation de la Friche Poyaud	2022 - 2023	Ville
2	Convention d'aide à l'installation UACIS	2021 et suivant	Ville
2	Création d'un restaurant (réhabilitation bâtisse)	2022-2024	SASPAT 17
2-4	Implantation de l'Outil en main	2021	Privé
3	Création d'une Microfolie	2022	Ville
3	ALSH	2022	Ville
4	Programme 1000 arbres	2021 et suivant	Ville
4	Animation Aumônerie (enclos)	2022	Ville
4	Ouverture d'une halle jacquaire (site Aumônerie)	2022	Ville
5	Liaison douce Gare	2021	Ville
5	Liaison douce rue Barabin et salle du lavoir	2021	Ville
5	Marquage voirie itinéraires cyclables	2022	Ville
5	Rezopouce	2022	CdC
5	Planification mobilité (CdC AOM)	2022	CdC
5	Ouverture d'une maison France Services	2021	CdC

- 1- Habitat
- 2- Commerce
- 3- Culture
- 4- Patrimoine
- 5- Mobilités

### 3.2. Actions matures

Axe	Actions	Calendrier	Porteur
1	Sensibilisation habitat propriétaires privés	2023	Ville/CdC
1	Etude pré-opérationnelle habitat	2023	CdC
1	Réhabilitation logements rue Bersot	2023	Ville
1	Habitat inclusif « Les Moulinettes en ville »	2023	Privé
2	Campagne d'actions (aide financières, communication sur les commerçants du centre ville, ...), en partenariat avec l'UACIS	2023	Ville
2	Commerces de proximité - Friche Poyaud	2024	SASPAT 17
3	Conservatoire de musique intercommunal (réhabilitation friche ENILIA)	2023	CdC
3	Sentier poétique (10 ans Label en Poésie)	2023	Ville
4	Réhabilitation remparts/Porte Renaissance	2023	Ville
5	Liaison douce rue Marcou – Ecole J. Jaurès	2023	Ville
5	Pôle gare	2023	CdC

### 3.3. Projets et sujet de réflexion

Axe	Actions	Commentaire
1	Permis de louer	En lien avec l'action habitat de la CdC
1	OPAH	En fonction de l'étude pré-opérationnelle CdC
2	Guinguette	Réflexion sur le portage du dispositif
1	Création d'une résidence Habitat Jeunes	Etude de faisabilité URHAJ et A chacun son toi...t
2-5	Requalification Surfilm	CdC en lien avec EPFNA. Projet pôle gare
3	Extension cinéma	Echanges avec partenaires
3	Création d'une salle de spectacle	Réflexion sur le site
3	Ludothèque	Réflexion sur le site
4	Réhabilitation Aumônerie Saint-Gilles	Groupe de travail
4	Valorisation patrimoine industriel	Groupe de travail
4	Projet global de valorisation du patrimoine/labellisation	En lien avec Sites et Cités Remarquables
5	Poursuite création de liaisons douces	En lien avec le programme d'aménagement de la voirie (notamment PAVE)

**Monsieur Jean GORIOUX** indique que la Communauté de Communes est bien intégrée à ce dossier au travers de projets importants comme le pôle gare, le conservatoire de musique, le projet habitat des jeunes.

**Madame Marie-France MORANT** demande à connaître les financeurs qui interviennent dans le contrat Petites Villes de Demain (PVD).

**Madame Catherine DESPREZ** répond qu'il s'agit de la Banque des territoires, du Département et de l'État avec le financement du poste de chef de projet à hauteur de 70%.